



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

**Séance du 05/06/2023**

**OBJET : Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de  
Restructuration (démolition reconstruction), extension de l'école maternelle et  
création d'un restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne à Anse**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 24**

**Nombre d'exprimés : 28**

**Date convocation 30/05/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le cinq juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Christophe DEBIZE, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Céline BABUS, Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

**Procurations :**

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND

Luc FERJULE à Max DURMARQUE

Stéphane DUTHEIL à Pierre REBUT

Didier RICHERD à Daniel POMERET

**Excusés :**

Alexis VERMOREL

Angélique ALFRED secrétaire de Mairie assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

En date du 7 novembre 2022 délibération n° AA33NOV2022 le conseil municipal a attribué à la société 2BR 582 Allée de la Sauvegarde 69009 LYON, le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de Restructuration (démolition reconstruction), extension de l'école maternelle et création d'un restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne à anse pour un montant 213 150€ HT soit 255 780€ TTC.

Les évènements climatiques inattendus ont contraint la Municipalité à revoir un programme bien plus important que celui imaginé dans la consultation initiale de maîtrise d'œuvre, c'est pourquoi la rupture du contrat est proposé. Cette rupture sera effective le 6 juin 2023.

Une nouvelle procédure consistant à un concours sur esquisse pour la maîtrise d'œuvre vous est proposée dans l'ordre du jour.

Conformément à l'article 40 du CCP, Résiliation pour motif d'intérêt général, et si le titulaire en fait la demande, une indemnité pourra être versée au titulaire.

- Ouï l'exposé
- Après en avoir délibéré

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

##### A l'unanimité des membres présents

**1°) APPROUVE** la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de Restructuration (démolition reconstruction), extension de l'école maternelle et création d'un restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne à Anse

**2°) AUTORISE** Monsieur le Maire à résilier le marché de maitrise d'œuvre

**3°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire

